

# **SPOT-NATURE**

## organise sa 11 ème EDITION

en Partenariat avec la Ville du Havre

## aux Jardins suspendus du 22 au 25 mai 2026

### REGLEMENT "Sélection des photos" 2026

#### 1) <u>Dates du concours et participants :</u>

- a) Ce concours est ouvert à tous à l'exception des membres du CA de Spot-Nature.
- b) Les inscriptions au concours seront ouvertes du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 4 janvier 2026 à minuit (CET (Central European Time). Passée cette date, le formulaire ne sera plus accessible sur le site.

#### 2) <u>Types des photos acceptées :</u>

- a) Chaque auteur pourra présenter un maximum de 8 photos.
- b) Les photos doivent impérativement concerner la nature (faune, flore, paysage naturel, macrophotographie, photo-astronomique, sous- marines, métiers en lien avec la nature, peuples premiers, urbex ...).
- c) Les photos prises dans les parcs animaliers sont acceptées (sans présence ni trace humaine).
- d) Une éventuelle retouche ne doit pas être perceptible et rester minime. La photo doit rester naturelle.
- e) La prise de vue ne doit pas avoir nui à la tranquillité de l'animal (photos animalières).

- f) Les images générées partiellement ou totalement par intelligence artificielle ne sont pas autorisées dans notre concours photos.
  - g) L'ajout et la suppression d'éléments sont interdits.
- h) Le virage en noir et blanc et les modifications générales de paramètres sont acceptées (contraste, netteté, saturation, température de couleurs, élimination du bruit...).

#### 3) Formats acceptés :

- a) Les photos devront être en format jpg en 3000 pixels dans sa plus grande longueur.
- b) Après sélection, les fichiers TIFF ou Jpg haute résolution seront demandés à posteriori, ainsi que les fichiers RAW ou Jpeg originaux pour toutes les photos primées.
  - c) Les photos primées seront imprimées au format 80x120.
  - d) Trois formats ont été retenues, ils ont à peu près la même surface.
- ➤ 40 cm x 60 cm horizontal (rapport 3/2) ou vertical 60 cm x 40 cm (rapport 2/3)
- > 35 cm x 70 cm panoramique horizontal (rapport 2/1)
- > 50 cm x 50 cm carré (rapport 1/1)
  - c) L'éventuel recadrage aura été effectué impérativement par l'auteur luimême.
  - d) Aucun cadre, aucune marge, aucune signature. Seule la photographie est présente sur l'image.

#### 4) Adhésion avant inscription :

- a) Une adhésion de 10€ à l'association devra être versée, préalablement à l'inscription par carte bancaire (marche à suivre sur le site)
- b) Une seule adhésion est requise en cas de participation aux deux concours 2026)

#### 5) <u>Procédure de participation :</u>

- a) Se rendre sur notre site: https://www.spotnature.fr
- b) Suivre la procédure indiquée

#### 6) Jugement et Palmarès:

- a) Un Jury (désigné par le CA de Spot-Nature) notera les photos de manière anonyme en vue de l'exposition.
  - b) Aucun candidat à la sélection ne pourra faire partie de ce jury.
  - c) Un palmarès sera aussi établi par les juges à la suite du jugement.
  - d) L'auteur du Grand-Prix recevra un prix d'une valeur de 250€.
- e) Chaque lauréat d'un prix (meilleure photo de chaque catégorie, coup de cœur des juges, prix de la Ville du Havre...), **présent à la remise des récompenses le vendredi 22 mai,** recevra un livre photo d'un auteur présent au festival offert par Spot-Nature.

#### 7) Annonce de la Sélection :

- a) Quelques jours après le jugement, qui aura lieu en janvier 2026, chaque photographe sera informé de la sélection ou de la non-sélection de ses photos. Les auteurs dont les photos auront été sélectionnées devront alors régler l'intégralité des frais de tirages, d'un éventuel renvoi des photos et des catalogues désirés, dès réception de la notification. (voir paragraphe 8).
- b) En cas de non-réception du paiement 15 jours après notification, le comité de sélection est libre de proposer les emplacements d'exposition à d'autres photographes.

#### 8) Impression des tirages :

- a) Ce n'est qu'après approbation du comité de sélection que chaque exposant devra acquitter une somme de : 45 € par photo exposée pour la prise en charge du coût des tirages (tirage, collé sur dibond + crochet). Les exposants restent propriétaires des tirages.
- b) Le paiement se fait par Carte Bancaire uniquement sur le site d'inscription.

L'impression sera confiée à un laboratoire spécialisé selon les modalités définies ci-dessus. Afin d'assurer l'uniformité de l'exposition, tous les tirages seront effectués sur papier perlé de plus de 300g/m² collé sur un dibond aluminium. La société « Créapolis Le Havre » a consenti un rabais important pour devenir le sponsor officiel du festival et nous l'en remercions. Il lui est impossible de proposer un tel prix en dehors des photos imprimées pour cette expo. C'est donc une réelle opportunité pour les exposants de réaliser des tirages de cette qualité à ce coût.

#### 9) <u>Démontage du festival :</u>

- a) Le retrait des œuvres se fera impérativement après la fermeture du festival, c'est-à-dire le lundi 25 mai à partir de 18h.
- b) Aucune œuvre ne pourra être retirée pendant l'exposition, même si elle a été vendue.

#### 10) Retour des photos :

Chaque auteur devra aussi organiser le retour de ses photos. Il y a plusieurs solutions :

- a) La solution fortement recommandée : l'auteur récupère lui-même son ou ses tirages au démontage le lundi soir.
- b) L'auteur s'arrange avec une autre personne qui devra pouvoir justifier de cet accord par écrit et en disposer sur lui.
- c) L'auteur peut **demander par avance** le renvoi à ses frais (35 € pour l'ensemble des tirages, y compris les catalogues commandés et réglés).
- d) Un envoi groupé est aussi envisageable pour plusieurs auteurs du même club par exemple. Le coût par auteur s'en trouverait diminué. Nous contacter pour l'organisation de cette solution.
- e) L'auteur peut demander le retour de ses photos à l'occasion d'un autre festival où Spot-Nature est présent comme à Montier-en-Der par exemple.
- f) Les photos restantes seront stockées dans la photothèque de Spot-Nature qui pourra les utiliser dans ses expos annexes en cours d'année, elles resteront récupérables à postériori.
- g) L'association dégage toute responsabilité en cas de dégradation pendant le démontage.

#### 11) Vente des tirages de la sélection :

- a) Si le photographe l'a accepté au préalable lors de l'inscription, pour faciliter les choses, nous avons fixé le tarif des photos de la sélection à 80€.
- a) La récupération des photos vendues par les acheteurs ne pourra se faire que le lundi 25 mai 2026 à partir de 18h.

#### 12) Communication:

- a) Les frais de communication sont à la charge de l'organisation. Des affiches seront à la disposition des exposants locaux.
- b) Un large partage sur les réseaux sociaux pour promouvoir cette manifestation est bien sûr l'affaire de tous, dès parution de l'affiche officielle. Chacun peut aussi imprimer des affiches afin de les diffuser autour de chez lui. Le fichier pourra lui être envoyé par mail sur demande.
  - c) Toute autre forme de promotion est la bienvenue.

#### 13) Catalogues:

- a) L'association éditera un catalogue regroupant l'ensemble des photos sélectionnées. Il sera en vente 10€ à son profit.
- b) Les exposants pourront bénéficier du prix coûtant (6€).
- c) Les catalogues ne seront renvoyés que dans le cadre d'un renvoi des photos.

#### 14) Promotion du Festival et droit à l'image :

a) Du fait de leur participation, les auteurs autorisent le comité d'organisation à utiliser une ou plusieurs photos sélectionnées pour la promotion du Festival (notamment les photos primées).

#### 15) Auteurs mineurs:

- a) Tout(e) participant(e) âgé(e) de moins de 18 ans au premier jour du festival (22 mai 2026) doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer à l'exposition et au concours et accepter le présent règlement.
- b) Cette autorisation signée manuellement devra figurer en pièce jointe dans un message adressé à : selection.spotnature.lh@gmail.com

#### 16) Acceptation de ce règlement et règlement intérieur :

- a) Le dépôt de candidature implique que l'exposant s'engage à accepter et à respecter ce règlement sans réserve.
- b) N'hésitez pas à aller consulter le règlement intérieur dans « infos pratiques » de notre site.

Le Havre, le 16 Octobre 2025, Le Comité d'organisation

Festival agréé par :

